

DÉBAT PUBLIC – BRANCHÉ SUR DEMAIN : LE RESEAU ELECTRIQUE EN DEBAT

Synthèse des courriers institutionnels

Janvier 2026

Des contributions institutionnelles hors cahiers d'acteurs

Ce document rend compte des **onze contributions institutionnelles reçues par la CPDP sous forme de courriers**, puis mises en ligne sur la plateforme participative. La majorité de ces courriers fait partie d'un ensemble reçu de la part d'un même territoire. On dénombre ainsi les auteurs suivants :

- Préfets de la Haute-Vienne et de la Charente ;
- M. Stéphane Delautrette, député de la Haute-Vienne ;
- Commune de Rochechouart (87) ;
- Commune de Saint-Martin-de-Jussac (87) ;
- Commune de Saint-Brice-sur-Vienne (87) ;
- Commune de Videix (87) ;
- Commune de Chaillac-sur-Vienne (87) ;
- Commune de Chéronnac (87) ;

Les autres contributions sont émises par les auteurs suivants :

- Région Pays-de-la-Loire ;
- Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Association Incase – Industries Caux-Seine

On y ajoutera **deux contributions déposées directement sur la plateforme**, l'une de la part de la Région Île-de-France, l'autre de la part de M. Daniel Gremillet, sénateur des Vosges. Sans représenter une contribution institutionnelle au sens strict, le Conseil national des AOC a également publié une contribution directement sur le forum de discussion.

Au total, l'analyse portera donc sur les contributions reçues de la part de :

- deux préfets (dans une contribution conjointe) ;
- trois conseils régionaux ;
- deux parlementaires ;
- six communes ;
- deux associations professionnelles.

Ces contributions adoptent des **points de vue très variables, plus ou moins critiques du projet de SDDR**, plus ou moins détaillés, plutôt généralistes ou portant au contraire sur un enjeu précis. Malgré tout, il est possible de dégager des **tendances communes**, à commencer par le **souhait de lisibilité et de visibilité** : dans un

contexte particulièrement incertain, les acteurs locaux, collectivités comme industriels, semblent réclamer unanimement une **plus grande visibilité de la politique énergétique suivie par la France**.

La plupart de ces acteurs relèvent d'une région ou d'un département précis : il est donc naturel qu'ils **appellent plus particulièrement à la prise en compte des enjeux de leur territoire**. A la différence des autres espaces de débat où le dimensionnement du réseau est parfois discuté, de la part de ces acteurs institutionnels la ligne est claire : **il faut que le réseau réponde à tous les besoins exprimés et ce dans les meilleurs délais**. Cette réponse doit garantir la disponibilité de l'approvisionnement et sa sécurité (ainsi que sa flexibilité, en lien avec l'intégration des ENR).

En Haute-Vienne, la défense du projet « Lichen » face à un raccordement jugé trop lointain

Les contributions reçues de la part des communes de Haute-Vienne, qui appartiennent aux communautés de communes Porte océane du Limousin et Charente limousine, visent toutes à **défendre le projet « Lichen »**, dont les enjeux leur semblent **insuffisamment pris en compte dans le projet de schéma de développement du réseau**. Les deux courriers reçus sont d'ailleurs identiques : seuls changent l'en-tête de la commune et la signature.

« Lichen » fait référence à un projet « *de capture de CO₂ et de production de carburant d'aviation durable* », porté par la société Verso Energy. L'investissement s'élève à 2,2 milliards d'euros. Les élus locaux en attendent, outre des effets sur la décarbonation du transport aérien, des retombées en termes d'emploi, estimées à 300 créations de postes.

Or les élus retiennent des éléments présentés par RTE que **le site ne serait correctement raccordé qu'à l'horizon 2038**. Un tel délai leur semble **beaucoup trop lointain** pour permettre de maintenir sur la durée l'acceptabilité par les habitants et la mobilisation des acteurs locaux. Ce délai **fragiliserait également, selon eux, les diverses autorisations légales** (environnementales notamment) attendues prochainement.

Les maires expriment donc le **souhait d'un raccordement en pleine capacité au plus tard en 2033**. Cet enjeu est d'autant plus fort, soulignent-ils, que leurs territoires sont appelés à connaître un fort développement des énergies renouvelables, qu'ils soutiennent. Ils attirent l'attention de RTE sur le **risque de saturation du réseau local dans un futur proche**. Du fait de l'insuffisance du réseau, signalent-ils, **des projets sont d'ores et déjà reportés, voire abandonnés**.

Les préfets de Charente et de Haute-Vienne relaient ce courrier, dans des termes également identiques. Ils insistent en introduction sur le **besoin de renforcer la lisibilité du SDDR** et sa capacité à **accompagner durablement le développement énergétique du territoire**.

Sans employer les mêmes termes, M. Delautrette, député de la Haute-Vienne, soutient avec les mêmes arguments la démarche des élus locaux.

Trois contributions de régions, trois points de vue différents

Le **point de vue des acteurs régionaux sur la question énergétique est tout sauf unanime**. Ainsi, la présidente de la Région **Pays-de-la-Loire** se dit satisfaite du projet de SDDR, qui lui semble **bien prendre en compte les enjeux de sa région**, qu'elle rappelle dans son courrier. A l'inverse, le président de la Région **Bourgogne-Franche-Comté** exprime une **vision très critique de ce projet**, qu'il juge précisément **orienté vers les façades**

maritimes au détriment du développement des ENR terrestres : il craint de voir sa région devenir un « désert électrique ». L'**Île-de-France**, enfin, publie une contribution très détaillée dans laquelle, tableaux et cartes à l'appui, elle présente sa politique énergétique et industrielle. Cette institution assigne au réseau électrique un objectif très clair : **répondre au plus vite à l'intégralité des demandes soumises**. La lenteur actuelle lui paraît rétrograde pour l'accueil d'activités telles que les data centers, au prix d'une perte d'attractivité du territoire.

Si les trois contributions se rejoignent sur un point, c'est sans doute celui de la **lisibilité et de l'anticipation**, qui doivent présider à la politique énergétique du pays. Les Pays-de-la-Loire et la Bourgogne-Franche-Comté **déplorent notamment les reports de la programmation pluriannuelle de l'énergie**.

Pays-de-la-Loire : cinq enjeux principaux auxquels le SDDR semble répondre

Dans sa contribution, la présidente de la Région Pays-de-la-Loire indique que **les enjeux spécifiques à sa région sont bien pris en compte dans le SDDR**. Elle estime néanmoins que l'absence de publication de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie fait peser un **climat d'incertitude** quant aux choix énergétiques du pays. Elle appelle l'Etat à un pilotage « *clair, stable et concerté* » de ce sujet.

Sa contribution s'articule autour de cinq enjeux :

- « **Un réseau électrique au service de la souveraineté industrielle et de l'attractivité** », qui accompagne les filières régionales, favorise la décarbonation et garantit la stabilité de l'approvisionnement ;
- « **Un territoire engagé pour la transition énergétique et la décarbonation** », où est rappelée la politique régionale menée en la matière ;
- « **L'articulation avec les politiques régionales et locales** », ce qui inclut une exigence d'une part de **cohérence des différents documents de planification**, d'autre part de territorialisation fine des objectifs de développement des ENR ;
- « **Les enjeux de formation, d'emploi et d'innovation** » ;
- « **La concertation et l'appropriation citoyenne** », où est souhaitée la **poursuite d'une large concertation** après le débat.

Un **point d'attention est émis concernant les enjeux fonciers** : il est absolument nécessaire d'affecter des surfaces aux postes de transformations indispensables à la sécurité du réseau. Or ce cas de figure ne semble pas prévu dans la loi sur le Zéro Artificialisation Nette.

Bourgogne-Franche-Comté : un projet de schéma très insatisfaisant, qui contredit notamment les objectifs de développement des ENR

[NB : cette contribution a également été publiée sous forme de cahier d'acteur]

A l'inverse des Pays-de-la-Loire, la Région Bourgogne-Franche-Comté se dit, par la voix de son président, **totalemment défavorable au projet de SDDR tel que présenté au cours du débat public**.

La principale critique réside dans un schéma **jugé trop orienté vers l'éolien en mer, les grandes zones industrielles, les interconnexions frontalières et le raccordement des centrales nucléaires et insuffisamment adapté à la dynamique des ENR terrestres** (éolien et solaire) à l'œuvre dans la région. Il est rappelé que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) vise une sortie des énergies fossiles en 2050 et la couverture par la région de 77 % de ses besoins en énergie. Cet objectif impliquerait un **quadruplement de la production régionale**, ce qui exige un **redimensionnement du réseau régional**, pour assurer sa capacité à accueillir l'électricité produite par ces futures infrastructures.

Comme dans le document précédent, **les reports de la PPE3 sont critiqués**. Le projet de SDDR est, en outre, jugé **incompatible avec les différentes législations visant au développement des ENR produites localement**. Freiner cette dynamique reviendrait à **mettre en péril les opérateurs de ce secteur**, dont les sociétés d'économie mixte. Ces acteurs, rappelle le président de Région, ont besoin de lisibilité.

De même, des craintes sont exprimées quant à la **capacité du réseau à accompagner les projets des collectivités locales**, que l'Etat venait pourtant de presser de définir des zones d'accélération des ENR. Seules les collectivités ayant accès à des postes non saturés pourraient ainsi tirer leur épingle du jeu, tandis que les autres pourraient voir leurs **projets freinés par un sous-dimensionnement du réseau**.

La contribution évoque ensuite des sujets autres que les ENR, toujours en des termes très critiques. Il est reproché au programme de RTE de ne **pas répondre suffisamment aux besoins futurs en matière d'électrification**, à la fois du fait de la décarbonation des activités (industrie, transports, logement) mais aussi de l'émergence de nouveaux besoins (data centers).

Dans un contexte de **saturation grandissante du réseau**, la Région Bourgogne-Franche-Comté demande ainsi une **inflexion du SDDR, faute de quoi elle risquerait de devenir un « désert énergétique »**.

Île-de-France : satisfaire au plus vite les attentes des clients potentiels, pour ne pas perdre son attractivité.

A la différence des deux courriers précédents, cette contribution a été publiée directement sur la plateforme. La Région commence par présenter les **résultats de ses travaux en matière de prévision des consommations**. Une **tendance baissière** se constate, en lien notamment avec les baisses de consommation du logement. Cette tendance est néanmoins **appelée à s'inverser**, du fait de l'essor des data centers et dans l'hypothèse d'une entrée du secteur du chauffage dans le marché des quotas carbone en 2027. Il est néanmoins rappelé que la **prévision est un exercice difficile**, particulièrement dans un contexte géopolitique incertain.

La Région s'attend ainsi à voir redépasser entre 2030 et 2035 le pic de consommation connu en 2016. Compte tenu de ces données, la Région privilégie **« une approche sans regret, visant à satisfaire au plus vite les attentes des clients potentiels »**, au premier rang desquels les data centers.

La Région émet néanmoins des **conditions à l'implantation de ces data centers**, au travers de son schéma directeur (SDRIF-E) :

- veiller à ne pas compromettre le **maintien et l'implantation des activités industrielles** dans les sites d'activités d'intérêt régional prioritaires ;
- **limiter les impacts environnementaux** (exemplarité énergétique, limitation des pressions sur l'eau) ;
- tenir compte des **capacités du réseau électrique local** ;
- **valoriser leur chaleur fatale**.

L'implantation des data centers doit ainsi suivre une planification, qui veillera notamment à éviter les conflits d'usage.

Par ailleurs, la contribution de la Région Île-de-France dresse la **liste des sites identifiés pour accueillir des activités industrielles**, au travers de plusieurs démarches (« Territoires d'industrie », sites « clés en main », zones de reconquête économique). Ces démarches, d'où découlent des cartographies, doivent permettre **d'anticiper l'évolution des besoins électriques sur ces zones**.

La Région présente ensuite sa **trajectoire en matière de production d'hydrogène**, incluant la cartographie des sites destinés à accueillir de tels projets. Ses actions **en faveur de la sobriété énergétique** sont également évoquées.

La Région insiste sur l'objectif de **décarbonation du chauffage**, qui dépend aujourd'hui en majorité du gaz naturel. Cela suppose un effort aussi bien en termes de **sobriété** que de **production d'ENR thermiques**. La Région a pour objectif de voir l'électricité représenter 65 % du mix énergétique francilien en 2050 (56 % hors data centers).

La Région revient par ailleurs sur la **vulnérabilité de ses infrastructures électriques aux risques naturels**, au premier rang desquels les fortes chaleurs et les inondations.

En conclusion, la Région donne son avis quant aux infrastructures développées par RTE pour l'accueil de nouveaux projets. Le **rythme de déploiement de ces infrastructures est jugé beaucoup trop lent**, a fortiori pour des activités numériques qui relèvent d'un secteur excessivement compétitif. Il en résulte une **nette perte d'attractivité du territoire**. Pour elle, il est donc impératif de **satisfaire au plus vite toutes les demandes**, sous peine de voir les activités se délocaliser vers des territoires plus favorables.

Industrie, viticulture : les points de vue différents de deux associations professionnelles

INCASE – Industries Caux-Seine : le SDDR, un outil salubre de compétitivité, de sécurisation, de transition.

L'association d'industriels INCASE rappelle les implications d'une décarbonation de l'industrie :

- une **augmentation significative des besoins en puissance électrique** ;
- des **capacités de raccordement renforcées et disponibles** dans les bassins industriels ;
- une **flexibilité accrue du réseau**, qui puisse intégrer les ENR.

Dans cette perspective, le SDDR présente des avantages majeurs :

- anticipation des besoins ;
- sécurisation des approvisionnements ;
- visibilité réglementaire et économique.

Il représente donc un **outil de compétitivité**, de **sécurisation** et de **transition énergétique**. Par conséquent, **INCASE soutient la collaboration engagée entre RTE et les industriels**.

Confédération nationale des AOC : six recommandations pour prendre en compte les enjeux paysagers et œnotouristiques

La CNAOC rappelle l'**importance des paysages viticoles et de l'œnotourisme**, y compris en matière d'**emploi local**. Or les lignes à haute tension entraînent, selon elle, des impacts parfois lourds sur ces mêmes paysages.

Cette confédération professionnelle émet donc cinq recommandations :

- étudier systématiquement les alternatives de tracé, en **priviliégiant les tracés de moindre impact** ;
- **priviliégier l'enfouissement** des lignes à chaque fois que cela est possible ;
- **intégrer les enjeux paysagers et œnotouristiques dans les études d'impact** ;
- **associer les acteurs locaux** et notamment les organismes de défense et de gestion des AOC (ODG).
- favoriser le **développement du stockage** pour limiter le besoin en lignes nouvelles ;
- **évaluer l'impact économique des projets sur les filières** avant leur validation.

Point de vue d'un parlementaire vosgien

A l'image des autres acteurs territoriaux ayant contribué, M. Gremillet, sénateur des Vosges, revient sur les enjeux du SDDR pour son département. Celui-ci est **particulièrement industrialisé**, notamment dans le secteur d'Epinal. De nombreux projets y sont en cours, qui nécessitent une **alimentation électrique sécurisée et adaptée**. Il est donc indispensable que la planification électrique intègre dès maintenant ces besoins, ce qui permettrait non seulement de **sécuriser les investissements**, mais aussi de faire en sorte que **le territoire puisse répondre à ses enjeux de décarbonation et de souveraineté**.